



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



44^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 14 - 15 octobre 2015

UNEP/CMS/StC44/Doc 18.3

COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET RAMSAR

Résumé

Ce document se compose d'une note de présentation et d'une annexe, incluant une actualisation du Plan de travail conjoint 2015-2017 des Secrétariats de la CMS et de la Convention de Ramsar. Cette nouvelle version du Plan de travail conjoint est très semblable à la version 2012-2014, et comprend quelques ajouts reflétant de nouvelles résolutions et activités adoptées à la COP11 de la CMS et à la COP12 de Ramsar. Le Plan de travail conjoint actualisé est organisé en six sections : politiques nationales ; initiatives et accords régionaux ; gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides ; suivi et évaluation ; science et politique à l'échelle mondiale ; information, sensibilisation et renforcement des capacités. Le nouveau programme de travail conjoint est soumis au Comité permanent pour approbation.

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET RAMSAR

(Préparé par le Secrétariat)

INTRODUCTION

1. En 2012, les Secrétariats de la CMS et de Ramsar ont signé un Mémorandum de coopération ; et un Plan de travail conjoint 2012-2014 été préparé par la suite. Les deux documents ont été approuvés par la 40^{ème} réunion du Comité permanent qui a eu lieu à Bonn, les 7 et 8 novembre 2012.

2. À la suite des discussions entre les Secrétariats de la CMS et de Ramsar en 2014, il a été convenu que le Mémorandum de coopération était toujours en vigueur et fournissait un cadre adéquat pour la coopération entre les deux Conventions, et qu'une actualisation n'était donc pas nécessaire. Il a également été convenu d'actualiser le Plan de travail conjoint une fois que la 11^{ème} Conférence des Parties à la CMS (Quito, Équateur, novembre 2014) et la 12^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (Punta del Este, Uruguay, juin 2015) auraient eu lieu, afin de prendre en compte les résultats de ces deux événements importants.

3. Des consultations entre les deux Secrétariats ont eu lieu en juillet 2015, et une nouvelle version du Plan de travail conjoint 2015-2017 a été convenue. Ce nouveau document ouvrira la voie à davantage de coopération et facilitera l'alignement des travaux des deux Secrétariats sur un certain nombre de questions clés telles que : les politiques nationales ; les initiatives et accords régionaux ; la gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides ; le suivi et l'évaluation ; la science et la politique à l'échelle mondiale ; l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités.

4. Dans le domaine de l'information et de la sensibilisation, les campagnes annuelles de la Journée mondiale des zones humides et de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs vont également continuer à bénéficier de l'appui mutuel des deux partenaires.

5. Le Plan de travail conjoint actualisé est joint à la note de présentation en annexe 1.

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- a. Approuver le nouveau Plan de travail conjoint CMS/Ramsar 2015-2017;
- b. Fournir des commentaires et des suggestions pour guider le Secrétariat dans sa coopération générale avec la Convention de Ramsar au cours de la période intersession allant jusqu'à la COP12.

Annexe 1

Plan de travail conjoint 2015-2017
Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la Convention sur les espèces migratrices
(CMS)

Ce plan contient une liste non exhaustive d'activités pour lesquelles les Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la CMS sont convenus de coopérer dans le cadre de leur Mémorandum de coopération.

1. Politiques nationales

Activités		Calendrier
1.1	Appuyer les initiatives nationales pour la mise en œuvre coordonnée de la CMS et de la Convention de Ramsar, y compris la consultation entre les correspondants nationaux compétents, la représentation réciproque dans les comités et groupes de travail nationaux chargés de la mise en œuvre, la rationalisation et l'harmonisation des processus d'établissement de rapports, et la prise en compte adéquate des intérêts de Ramsar et de la CMS dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et dans les initiatives d'autres conventions portant sur la biodiversité.	2015-2017
1.2	Encourager la communication régulière entre les correspondants CMS et Ramsar au niveau national.	2015-2017

2. Initiatives et accords et régionaux

Activités		Calendrier
2.1	Saisir les occasions pour faciliter la participation commune aux réunions pertinentes organisées par l'une ou l'autre de ces Conventions, y compris celles tenues au niveau régional dans le cadre de la Convention de Ramsar et de ses initiatives régionales, celles organisées sous les auspices de la CMS concernant ses Accords, Mémorandums d'entente ou autres instruments, ainsi que les ateliers sur des thèmes techniques d'intérêt commun.	2015-2017

3. Gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides

Activités		Calendrier
3.1	Élaborer des approches des politiques et de la gestion en tenant dûment compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des meilleures pratiques connues en matière de réseaux écologiques concernant les espèces migratrices et les zones humides.	2015-2017
3.2	Continuer d'élaborer des mécanismes conjoints de renseignement, de recherche et d'intervention portant sur les maladies de la faune sauvage.	2015-2017
3.3	Étudier les possibilités de créer des synergies pour répondre à d'autres situations d'urgence (telles que les mortalités massives) en application de la résolution IX.9 de la COP de Ramsar et de la résolution 10.2 de la COP de la CMS.	2015-2017

Activités		Calendrier
3.4	Collaborer à des activités de recherche, de gestion, d'information et de sensibilisation relatives aux sites Ramsar inclus dans le réseau de sites d'importance pour les tortues marines du Mémorandum d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est (IOSEA).	2015-2017
3.5	Collaborer à la mise en œuvre du projet FEM sur le dugong et les herbiers dans l'océan Indien et le Pacifique occidental (si les ressources le permettent).	2015-2017
3.6	Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie Ramsar pour les zones humides des Hautes Andes et du Mémorandum d'Entente de la CMS sur les Flamants des Hautes Andes.	2015-2017
3.7	Collaborer à la mise en œuvre des diverses initiatives régionales Ramsar portant sur les écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens, et du Mémorandum d'entente de la CMS sur les requins migrateurs, avec un accent particulier sur la conservation des requins, poissons-scies et raies figurant aux annexes de la CMS.	2015-2017
3.8	Continuer à améliorer l'identification des chevauchements entre les intérêts des espèces migratrices et des zones humides importantes ; et veiller à la cohérence entre l'attention portée aux « sites critiques » pour les voies de migration et aux objectifs stratégiques pour les réseaux de zones humides protégées.	2015-2017
3.9	Entreprendre conjointement des missions consultatives spécifiques lorsque les intérêts des deux Conventions peuvent être concernés (si les ressources le permettent).	Selon les besoins

4. Suivi et évaluation

Activités		Calendrier
4.1	Définir et appliquer (suivre, évaluer et faire rapport à ce sujet) les indicateurs pertinents de biodiversité afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de chaque Convention, et de contribuer aux efforts collectifs plus vastes déployés pour évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation des Objectifs d'Aichi, notamment par le biais de consultations d'experts tenues sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique et en coopération avec le Centre de surveillance de la conservation mondiale de la nature du PNUE.	2015-2017

5. Science et politique à l'échelle mondiale

Activités		Calendrier
5.1	Envisager une collaboration, si les ressources le permettent, pour la production de synthèses portant sur l'importance de l'eau, des zones humides et des espèces migratrices dans l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, y compris une collaboration pour de nouveaux travaux du Groupe d'évaluation scientifique et technique de Ramsar dans ce domaine, et le suivi des rapports de l'étude TEEB sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité.	2015-2017

Activités		Calendrier
5.2	Aligner et harmoniser chaque fois que possible les propositions de résolutions des Conférences des Parties sur des questions techniques d'intérêt mutuel (telles que le changement climatique, le secteur de l'énergie, les industries extractives, et l'évaluation des impacts).	2015-2017
5.3	Coordonner la participation et les déclarations conjointes lors des réunions de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG).	2015-2017
5.4	Publier conjointement des matériels d'orientation technique d'intérêt mutuel, le cas échéant (si les ressources le permettent).	2015-2017

6. Information, sensibilisation et renforcement des capacités

Activités		Calendrier
6.1	Organiser efficacement la distribution réciproque aux parties prenantes aux deux Conventions de matériel de promotion de la Journée mondiale des zones humides, de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, et des campagnes de sensibilisation sur les espèces de la CMS également importantes pour Ramsar ; et informer mutuellement le public au sujet de chacune de ces journées et de ces campagnes.	2015-2017
6.2	Collaborer à des activités de renforcement des capacités (si les ressources le permettent), y compris par une représentation réciproque dans des ateliers de renforcement des capacités et par la recherche de moyens pour encourager l'utilisation du kit de formation sur les voies de migration (<i>Flyway Training Kit</i>) développé dans le cadre du projet FEM <i>Wings Over Wetlands</i> (WOW).	2015-2017
6.3	Rechercher des moyens novateurs pour renforcer mutuellement les capacités des Secrétariats, par exemple par des affectations de personnel, des échanges de stagiaires, des détachements temporaires réciproques de personnel lors d'événements intenses tels que les COP.	2015-2017
6.4	Collaborer à la recherche de fonds pour des activités conjointes, telles que le projet sur le renforcement des technologies et des capacités dans le domaine de l'information et de la communication au sein de la CITES, de la CMS et de la Convention de Ramsar.	2015-2017